



Nouvelle Manufacture  
Bourguignonne de Plastique  
SOCIÉTÉ DU GROUPE ARYES

# Charte Achats Responsables

“ Le plastique pour un avenir  
responsable et durable. ”

**S'engager et agir**



## Préambule



La présente Charte Achats Responsables de l'entreprise **NMBP (Nouvelle Manufacture Bourguignonne de Plastique)** définit les principes qui ont vocation à assurer **des relations commerciales éthiques et durables** avec ses fournisseurs de biens et services, et ses sous-traitants, dans le respect des lois et des réglementations applicables et **des engagements du Groupe en matière de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE)**.

Ces principes traduisent l'engagement de l'entreprise à déployer tous les efforts nécessaires pour prévenir et diminuer les risques ainsi que les atteintes et violations graves en matière d'éthique, d'environnement et de droits humains liés à ses activités, pour optimiser ses impacts positifs, et ce tout au long de ses chaînes de valeur dans le cadre d'une **démarche d'achats responsables**.

### **Objectif de la Charte Achats Responsables :**

Partager les engagements du Groupe auprès de ses fournisseurs et sous-traitants, et s'assurer de leur implication dans le développement durable.

NMBP attend ainsi de ses fournisseurs et sous-traitants un strict respect des lois et réglementations en vigueur dans les pays où ils opèrent ou fournissent des services, ainsi qu'un engagement à collaborer avec le Groupe pour la mise en œuvre du respect des principes explicités au sein de sa Charte RSE, et si nécessaire, à prendre toute mesure corrective appropriée dans une démarche d'amélioration continue.

### **OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENTS DURABLES:**



## 1. Mise en œuvre de la charte achats responsables



Nos engagements s'illustrent par notre politique achats responsables qui s'applique à l'ensemble de **NMBP** et entraîne toute la chaîne d'approvisionnement à adopter un comportement responsable et durable. Cette charte s'applique avant tout aux fournisseurs et les sous-traitant qui engagent à



### Adopter un comportement responsable:

- Être sensibilisé aux enjeux des achats responsables
- Se conformer à nos réglés éthiques et nos principes de gouvernances (Charte Anti-corruption, Éthique – Intégrité et Relations de confiance)

### Promouvoir une chaîne d'approvisionnement responsable:

- Grâce à un processus responsable qui intègre des objectifs RSE de la sélection de fournisseur à sa contractualisation

### Nos objectifs RSE concernant les fournisseurs/sous- traitants :

- Augmenter le taux de fournisseurs/sous-traitants couvert par une évaluation RSE
- Augmenter le taux de fournisseurs/sous-traitants qui signe la charte Achats Responsable de NMBP
- Augmenter le taux de réponse au questionnaire RSE fournisseurs/sous-traitants principaux.
- Augmenter le taux des fournisseurs/sous-traitants locaux.
- Intégration RSE dans notre processus de sélection de nos fournisseurs et sous-traitants
- Audit sur site incluant des questions relatives à l'environnement, la santé et la sécurité
- Améliorer l'intégration des clauses RSE dans nos contrats.



### OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENTS DURABLES:



## 2. Engagements NMBP envers ses fournisseurs et sous-traitants



NMBP s'engage à :

- **Développer** des relations commerciales durables, et propices à la lutte et au traitement effectif des risques et des enjeux des conditions de travail, à la protection de l'environnement, à l'éthique des affaires, et aux droits humains ;
- **Maintenir** à ce titre un dialogue constructif et ouvert avec le fournisseur, sur sa capacité à respecter ses engagements, et contribuer, dans la mesure du possible et dans un esprit de coopération, à l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action appropriés ;
- **Sélectionner** ses fournisseurs et sous-traitants selon un processus d'achats équitable et impartial, et en fonction des critères prédéfinis dans le choix d'un bien ou d'un service ;  
Les critères de sélection :
  - . Avoir une politique RSE et des objectifs bien définie et communiquée.
  - . Avoir une politique Achats Responsable définit et communiquée.
  - . Avoir des impacts sociales sur son territoire et respecte les principes formulés par :la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et l'Organisation Internationale du Travail (OIT).
  - . Avoir des normes ISO ou des certifications équivalentes.
- **Promouvoir**, pour les appels d'offres qui le permettent, des clauses sociales et environnementales ;
- **Identifier et prévenir** les conflits d'intérêts dans le cadre des relations avec les fournisseurs et sous-traitants ;
- **Sensibiliser et former** ses acheteurs aux principes éthiques et RSE (confère la Charte Anti-corruption Éthique – intégrité et relations de confiance, RSE ).



### OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENTS DURABLES:



### 3. Engagements attendus des fournisseurs et sous-traitants



Le fournisseur/sous-traitant reconnaît que ses engagements sur les enjeux de droits humains, de conditions de travail, de protection de l'environnement et d'éthique des affaires, constituent des obligations essentielles à l'établissement et à la poursuite des relations commerciales avec NMBP, et s'engage à faire preuve de transparence, de bonne foi et de coopération pour en assurer le respect à tous les stades de la relation.

Le fournisseur/sous-traitant s'engage à respecter l'ensemble des normes nationales et internationales applicables à ses activités dans les domaines suivants et en particulier :

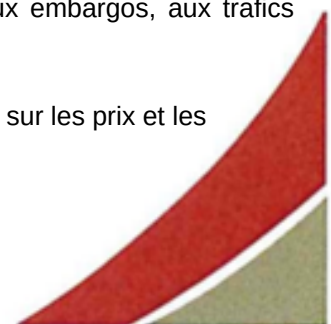
#### Enjeux sociaux et droits humains

- Respecter les principes de la **Charte internationale des Droits de l'Homme**.
- Respecter les règlements en vigueur et les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)



#### Enjeux éthiques et de conformité

- Respecter les principes éthiques de NMBP décrits dans sa Charte RSE ainsi que dans sa Charte anti-corruption, et contribuer à la lutte contre la corruption et les conflits d'intérêts dans ses activités et ses relations avec ses propres fournisseurs.
- Respecter la réglementation française ainsi que les directives de l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE) en matière de lutte contre la corruption et le trafic d'influence ou toute disposition légale similaire, et prévenir ces pratiques par des mesures efficaces auprès de ses actionnaires, mandataires sociaux, employés, affiliés, sous-traitants, fournisseurs et leurs représentants respectifs intervenant directement ou indirectement de quelque façon que ce soit dans le cadre de la relation commerciale.
- Respecter toutes les normes nationales et internationales en matière d'infractions économiques, notamment relatives au financement du terrorisme, au blanchiment d'argent, aux embargos, aux trafics d'armes et de stupéfiants.
- Favoriser la libre-concurrence, proscrivant ainsi toute concertation et toute entente sur les prix et les offres.



## Enjeux environnementaux

- Respecter les règles relatives à la protection de l'environnement et à faire ses meilleurs efforts pour prévenir, atténuer et réparer les impacts négatifs liés à son activité.
- Proposer, et recourir dans la mesure du possible à des solutions environnementales toujours plus performantes.
- Tendre vers les meilleures pratiques au sein de sa profession, pour optimiser ses consommations en eau et en énergie, préserver la biodiversité et gérer ses rejets et déchets.
- S'efforcer de réduire et/ou traiter ses émissions dans l'air, ses effluents vers la terre et/ou l'eau et les pollutions de toute nature résultant de ses activités.



NMBP se réserve la possibilité de procéder à des audits permettant de contrôler le bon respect des engagements du fournisseur/sous-traitant évoqués dans la présente charte.

NMBP attend de la part de son fournisseur/ sous-traitant qu'il prenne toutes les mesures raisonnables pour que ses propres fournisseurs et sous-traitants se conforment aux termes de la présente Charte.



La diversité est le fondement d'une société performante socialement et économiquement. inscrite dans la politique globale , de l'entreprise ou de l'organisation. La charte de la diversité a pour objets de favoriser l'égalité des chances et de la diversité dans toutes ces composantes.

La Charte de la diversité contribue à développer un management respectueux des différences et fondé sur la confiance. Elle améliore la cohésion des équipes, sources d'un meilleur vivre ensemble et donc de performance.

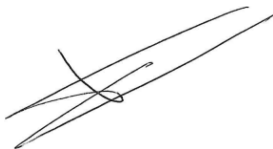
Les engagements de la Charte de la diversité, traduits en actions mesurées et évaluées régulièrement, sont facteurs de progrès social et économiques. Leur mise en œuvre dans toutes les activités de l'entreprise ou de l'organisation renforce la reconnaissance auprès de toutes les parties prenantes internes et externes en France et dans le monde.

Par la signature de la charte de la diversité,  
nous, entreprises ou organisation, nous engageons à :

- Sensibiliser et former nos dirigeants et managers impliqués dans le recrutement, la formation et la gestion des carrières, puis progressivement l'ensemble des collaborateurs aux enjeux de la non-discrimination et de la diversité
- Promouvoir l'application des principes du non-discrimination sous toutes ses formes dans tous les actes de management et de décision de l'entreprise ou de l'organisation et en particulier dans toutes les étapes de la gestion des ressources humaines
- Favoriser la représentation de la diversité de la société française dans toutes ses différences et ses richesses, culturelle, ethnique et sociale, au sein des effectifs à tous les niveaux de responsabilité
- Communiquer sur notre engagement auprès de l'ensemble de nos collaborateurs ainsi qu'à nos clients, partenaires et fournisseurs, afin de les encourager au respect et au déploiement de ces principes
- Faire de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de la diversité un objet de dialogue social avec les représentants du personnel
- Évaluer régulièrement les progrès réalisés, informer en interne comme en externe des résultats pratiques résultant de la mise en œuvre de nos engagements.

Fait à Paris , le 16 octobre 2023

NMBP Nouvelle Manufacture Bourguignonne de Plastique  
Frédéric CONTINI



Secrétaire Général de la Charte de la Diversité  
Yann TANGUY



## **CHARTRE RSE : LES ENGAGEMENTS POUR UNE GOUVERNANCE RESPONSABLE ET UN IMPACT MAÎTRISE DE NOS ACTIVITÉS**

La présente chartre a pour objectif de présenter les engagements d'NMBP afin de maîtriser l'impact de nos activités sur les enjeux sociaux, environnementaux et économiques.

NMBP est une entreprise du Groupe ARYES spécialisée dans la conception, la production, l'assemblage, l'impression et la vente de pièces en matières plastiques moulées par injection.

En tant qu'acteur engagé, nous souhaitons impliquer nos parties prenantes (nos collaborateurs, nos partenaires et nos clients) dans une démarche RSE appliquée à notre activité.

Cette chartre décline nos engagements autour des cinq volets suivants : les ressources humaines & droits de l'Homme, notre engagement environnemental, l'intégrité économique et le mode de gouvernance.

### **1 - Nos engagements Ressources Humaines**

- Garantir à nos collaborateurs des conditions de travail assurant leur sécurité et leur bien-être.
- Lutter contre toute forme de discrimination.
- Valoriser et développer les compétences de nos collaborateurs.
- Développer les bonnes pratiques managériales.
- Favoriser le dialogue au sein de l'entreprise et encourager l'adhésion des partenaires sociaux aux décisions.

### **2 - Nos engagements Environnementaux**

- Rechercher la sobriété énergétique et agir pour la préservation de l'eau.
- Réduire nos émissions de Gaz à Effets de Serre (GES).
- Faire de la maîtrise de la gestion des déchets un enjeu majeur, notamment pour la protection de la biodiversité.
- Promouvoir systématiquement des actions de performance environnementale dans nos missions de conception.

### **3 - Nos engagements Économiques et Éthiques**

- Faire preuve d'exemplarité et d'intégrité économique.
- Gérer les données personnelles avec responsabilité et sobriété.
- Assurer la stabilité des relations avec nos fournisseurs et sous-traitants.

### **4 - Nos engagements Achats Responsables**

- Garantir et promouvoir des pratiques commerciales et partenariales responsables.
- Contribuer au dynamisme économique, social et sociétal des territoires.
- Privilégier les achats locaux.

### **5 - Nos engagements sur le mode de Gouvernance**

- Promouvoir en interne les enjeux de la RSE.
- Identifier, anticiper, gérer les risques et opportunités.
- Sensibiliser les partenaires à la RSE en général, et à notre démarche en particulier.
- Privilégier des relations constructives et loyales avec les parties prenantes.







Dans le cadre de ces engagements, NMBP adhère pleinement aux principes formulés par :

- La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.
- La Convention Européenne des Droits de l'Homme.
- L'Organisation Internationale du Travail (OIT).
- L'Organisation des Nations Unies (ONU) dont les 17 objectifs de développement durables.

En tant que Président, je soutiens cette démarche de Responsabilité Sociale des Entreprises et m'engage à mettre à disposition les moyens nécessaires pour la réalisation des engagements de la présente charte, le maintien et l'amélioration continue de notre système de management.

Conscient que notre démarche ne peut s'inscrire que dans une dynamique globale d'entreprise, je compte sur l'implication de l'ensemble du personnel.

Fait à Saint-Apollinaire, le 1 septembre 2023

**Monsieur Frédéric CONTINI**  
**PRÉSIDENT/CEO**



## **CHARTRE ANTI-CORRUPTION**

### **Éthique – intégrité et relations de confiance**

#### **PRÉAMBULE**

La présente charte a pour objet de garantir des relations de confiance, de respect et d'intégrité en précisant des règles de comportement individuel dans les relations avec les autres. Il s'agit de respecter un code de bonne conduite.

#### **Article 1 – Champ d'application**

La présente charte s'applique à l'ensemble du personnel des sociétés **NMBP et NMBP Services** tous statuts confondus.

#### **Article 2 – Refuser tout acte de corruption**

La corruption est fondée sur un pacte qui consiste à proposer ou accorder un avantage indu en échange d'une faveur elle aussi induë – Le caractère indu est lié à la violation d'obligations contractuelles, professionnelles ou légales.

Dans ses rapports avec les autres et notamment les fournisseurs ou partenaires d'affaires, chaque collaborateur veille au respect des principes d'intégrité et d'impartialité et s'interdit de rétribuer au-delà d'une valeur nominale, directement ou indirectement un fournisseur / prestataire impliqué dans une relation d'achat et/ou d'accepter des cadeaux ou avantages.

Les invitations de collaborateurs ou fournisseurs/prestataires ne peuvent être envisagées que lorsque ces événements ont un caractère strictement professionnel. Elles doivent toujours être envoyées à l'adresse officielle du travail et non à l'adresse personnelle.

#### **Article 3 – Refuser la fraude**

La fraude consiste à tromper délibérément autrui pour obtenir un bénéfice illégitime ou pour se soustraire) une obligation légale. Un comportement frauduleux suppose donc un élément intentionnel (ce n'est pas une erreur) et un procédé de dissimulation de l'agissement non autorisé (personne ne doit le savoir).

#### **Article 4 – Éviter les situations de conflits d'intérêt**

- Tout collaborateur évitera une situation professionnelle dans laquelle le pouvoir de décision ou d'appréciation peut-être influencé ou altéré par des considérations d'ordre personnel.
- Ces situations peuvent notamment résulter de liens familiaux ou amicaux directs ou indirects.
- Toute camaraderie ou lien personnel entre un collaborateur et un fournisseur ou des personnes impliquées dans un processus d'achat sont à éviter.

#### **Article 4 – Respecter le droit de la concurrence**

Le droit de la concurrence a pour objet de favoriser à tous les stades de la production et de la distribution un environnement économique dynamique, qui permette aux consommateurs d'avoir accès à un grand choix de produits ou de services à des prix compétitifs.

Pour atteindre cet objectif, le droit de la concurrence exige que les entreprises agissent de manière indépendante sur le marché de sorte que chacune d'entre elles exerce une pression concurrentielle sur les autres et qu'elles n'abusent pas le cas échéant de leur puissance sur le marché.

#### **Article 5 – Infractions à ces règles et sanctions**

L'infraction sera analysée au cas par cas par le comité de Direction (avec les dirigeants de notre groupe ARYES pour les membres du comité de direction)

Tout collaborateur n'ayant pas respecté ces règles pourra faire l'objet d'une des sanctions énumérées à l'article 4.2 du règlement intérieur en vigueur de la procédure rappelée à l'article 4.3 et/ou de poursuites judiciaires selon le cas.

#### **Article 6 – Formalités de dépôt et affichage**

Préalablement à son entrée en vigueur, la présente charte a été adressée à l'Inspecteur du Travail puis déposée au secrétariat greffe des Prud'hommes dans le ressort duquel l'entreprise est située, à savoir le secrétariat greffe du Conseil des prud'hommes de Dijon.

Préalablement à son entrée en vigueur, la présente charte a été communiquée à chaque salarié inscrit à ce jour. Elle est par ailleurs affichée sur les panneaux correspondants.

#### **Article 8 – Date d'entrée en vigueur**

Ce règlement est entré en vigueur le 1er septembre 2016.

#### **Article 9 – Modification ultérieures**

Toute modification ultérieure ou retrait de clause de la présente charte serait soumis à la même procédure, étant entendu que toute clause de la présente charte qui deviendrait contraire aux dispositions légales, réglementaires, ou conventionnelles applicables à l'entreprise du fait de l'évolution de ces dernières serait nulle de plein droit.

Fait à SAINT - APOLLINAIRE  
Le 6 Février 2019

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gally', with the name 'A. GALLY' printed in a smaller font below it.

ALAIN GALLY  
Président NMBP & Gérant NMBP Service





Je soussigné(e)

---

confirme par la présente avoir pris pleinement connaissance de la Charte Achats Responsables de NMBP (Charte de la diversité, Charte RSE, Charte Anti-corruption Éthique - Intégrité et relation de confiance), dont le non-respect pourra être considéré comme un manquement de nature à entraîner, selon sa gravité, la résiliation du contrat et/ ou l'arrêt de toute relation commerciale.

Nom de l'entreprise :

---

Nom et fonction du représentant :

---

---

Fait à :

Signature :

Le : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_\_

